

Ponchâteau, le 4 décembre 2023

**POLE AMENAGEMENT &
DEVELOPPEMENT**

Dossier suivi par :
Laurence BERTHO
Responsable Pôle A&D
habitat@cc-paysdepontchateau.fr
Tél : 02 40 01 55 83

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
6 Rue de l'Etang
44160 Saint-Anne-Sur-Brivet

Nos Réf : LB – 2023 /05

Objet : Modification de droit commun PLU – Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Anne-sur-Brivet, vous avez sollicité l'avis de la Communauté de communes au titre de ses compétences portant sur l'aménagement de l'espace et sur la politique du logement.

Je vous informe que le conseil communautaire a décidé le lancement de la révision du SCOT approuvé le 21 juin 2010 par délibérations du 1^{er} décembre 2022 et 28 septembre 2023. Le projet de modification du PLU portant sur une évolution « à la marge » de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Mortier Plat n'appelle donc pas d'observations particulières au titre du SCOT approuvé.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2030, arrêté par délibération du 26 juin 2023, a bien pris en compte les secteurs de projet connus au niveau communal. Aussi, l'évolution de l'OAP n'entrave pas le prévisionnel des logements à produire au sein du PLH pour votre commune.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Jean-Louis MOGAN

